



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

volailles

Question écrite n° 38990

Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche concernant la détérioration que connaît la filière de production avicole. Il rappelle le climat d'inquiétude des consommateurs suite à la détection de la présence de dioxine dans des produits d'origine belge en juin 1999. Il constate de ce fait un recul des prix de vente à la production qui atteint 20 % par rapport à l'automne 1997. Il s'alarme de la situation des élevages de poules pondeuses, souvent proches du dépôt de bilan. Il demande quelles seront les mesures mises en oeuvre pour assurer le redressement de cette filière.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs mois, les filières « volaille de chair » et « oeuf » sont confrontées à des difficultés importantes, notamment dues à une augmentation de la production et une réduction des débouchés. Ce déséquilibre de l'offre par rapport à la demande, amplifié par la crise de la dioxine, a occasionné dans certains cas des situations critiques. Ainsi, en ce qui concerne la filière oeuf de consommation, la production française ne cesse de progresser, alors que la majorité des pays de l'Union européenne a enregistré un recul significatif. Toutefois, le rythme de progression s'est ralenti en fin d'année 1999 et début 2000. S'agissant de la consommation, le panel SECODIP a enregistré des baisses de 2,6 % des achats d'oeufs depuis le début 1999. Cette situation, déjà tendancielle avant la crise de la dioxine, a été amplifiée par l'inquiétude des consommateurs durant cette période. Face à ces difficultés, un certain nombre de mesures ont été prises à plusieurs reprises en 1999, en concertation avec les représentants nationaux des familles professionnelles. Elles ont notamment permis de rechercher des débouchés pour les ovoproduits sur les pays tiers, ainsi que de lancer une campagne de communication pour redonner confiance aux consommateurs, suite à la crise de la dioxine. En outre, ces mesures ont permis d'aboutir à l'allègement du marché de la poule pondeuse de réforme. Enfin, le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé de faire réaliser une mission d'évaluation des perspectives de la filière oeuf par monsieur Jean-Luc Evette, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts. Ce rapport a été présenté au « Conseil spécialisé volaille » de l'office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (O.F.I.V.A.L.), le 16 février dernier. Afin de résoudre la crise structurelle à laquelle le secteur oeuf est confronté, monsieur Jean-Luc Evette préconise plusieurs axes d'intervention : adapter notre appareil de production aux évolutions des marchés, à travers la cessation volontaire d'activité ou la conversion des élevages en accompagnant leur mise aux normes vis-à-vis des exigences de la directive communautaire portant sur le bien-être des poules pondeuses ; mettre en place un programme de maîtrise sanitaire à tous les niveaux de la filière ; aboutir à une véritable cotation nationale de l'oeuf de façon à obtenir un observatoire fiable des prix ; renforcer l'action de l'interprofession en matière de gestion du marché. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a demandé à l'O.F.I.V.A.L. d'approfondir les propositions en concertation avec les professionnels, afin que des mesures concrètes puissent être rapidement mises en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38990

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7203

Réponse publiée le : 1er mai 2000, page 2719